



**NORD-PAS
DE CALAIS**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Déclaration de l'intersyndicale du 7 mars 2016

CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FAGE NORD-PAS DE CALAIS

Pour tardif qu'il soit, ce moment de concertation ne doit pas se limiter à un exercice creux, ni à un simulacre. C'est pourquoi, au-delà de leurs analyses propres, les organisations signataires partagent les revendications suivantes qu'elles porteront de façon concordante auprès du gouvernement :

- °le retrait de la barémisation des indemnités prud'homales dues en cas de licenciement abusif et des mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral des employeurs ;
- °la modification des mesures supplétives sur le temps de travail afin que le droit actuel continue à s'appliquer à défaut d'accord notamment en ce qui concerne les astreintes, le fractionnement des repos, le repos des apprentis mineurs...
- °en matière de licenciement économique, le texte doit permettre aux juges d'apprécier la réalité des difficultés économiques et retirer le périmètre national ;
- °pour la réaffirmation du rôle intermédiaire et incontournable de la branche ;
- °le fait syndical doit être reconnu quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- °aucun forfait jour, l'encadrement législatif proposé par ce projet de loi est trop faible et ne permet pas d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs ;
- °des droits nouveaux apparaissent comme nécessaires en matière de formation -y compris professionnelle-, d'apprentissage, de validation des acquis de l'expérience et des temps de travail, notamment dans le cadre du CPA dans lequel nous demandons la création d'un compte temps ;
- °les signataires proposent de reprendre les propositions du COCT en matière de médecine du travail.

Le Gouvernement doit entendre les demandes des organisations signataires pour que les droits des salariés soient préservés et développés. **Le projet de loi ne doit pas être seulement ajusté mais impérativement modifié en profondeur afin de le rééquilibrer en faveur des salariés.** Les organisations signataires s'engagent à porter notamment ces propositions auprès du gouvernement pendant la concertation et tout au long du processus parlementaire.